

(à rappeler dans toute correspondance)

Ref: 201 524 Berger-Levrault (1309)

**MAIRIE de SAINT-JUST
SAINT-RAMBERT**

Affichage dépôt de dossier :
06/11/2025

ARRÊTÉ n° 261654 LRBA
Publication sur le site internet le: 20.05.26

DOSSIER N° PC 042 279 25 00076 Déposé le : 06/11/2025 Et complété le 12/12/2025 Sur un terrain sis à : rue Barthélemy Thimonnier 279 250 AT 276, 279 250 AT 310, 279 250 AT 346, 279 250 AT 430, 279 250 AT 44, 279 250 AT 483, 279 250 AT 497 Pour : Démolition de locaux et constructions de sanitaires
Destinataire : ASSOCIATION CULTURELLE et SPORTIVE TURQUE rue Barthélemy Thimonnier 42170 ST JUST ST RAMBERT

**CERTIFICAT DE PERMIS TACITE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire au nom de la commune certifie que **L'ASSOCIATION CULTURELLE et SPORTIVE TURQUE** est (sont) titulaire(s) depuis le 12/05/2026 d'un permis de construire enregistré sous le numéro PC 042 279 25 00076 pour le projet ci-dessus référencé.

Ce dossier sera transmis au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Toutefois, le pétitionnaire devra respecter les prescriptions suivantes :

- *Loire Forez agglomération, service cycle de l'eau dans son avis du 19.01.2026*
- *Loire Forez agglomération, service eau potable dans son avis du 19.01.2026*

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT, le 18/05/2026
Le Maire
Olivier JOLY

